



## MAIRIE DE COURSON MONTELOUP

Place des Tilleuls

(91680)

☎ 01 64 58 90 01 📠 01 64 58 81 58  
Monteloup.mairie@wanadoo.fr  
<http://www.courson-monteloup.fr>



### COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU QUINZE AVRIL DEUX MILLE QUINZE

*L'An Deux mille quinze et le mercredi quinze avril, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,*

Sous la Présidence de : Monsieur **ARTORÉ** Alain, Maire

Présents :

Messieurs **DOS SANTOS** Carlos, **GAUTIER** René, **GIARD** Jean-Claude, **KHOURY** Alain, **LABEAUT** Gilles, **MENDEZ** Joseph, **MORLET** Thomas, et Mesdames **BOUQUETY** Isabelle, **MONNERAT** Cathy, **PAILLANCE** Chantal, **PLESEL-LION** Peggy.

Pouvoir :

- Madame **LOPEZ** Anabelle donne pouvoir à Madame **MONNERAT** Cathy,

Absents excusés :

Monsieur **CHARENTREUIL** Daniel,

Monsieur **MORLET** Thomas est nommé secrétaire de séance

#### OBJET :

- Taux imposition,
- Compte administratif,
- Compte de gestion,
- Reprise des résultats
- Affectation des résultats,
- Budget primitif.
- Questions diverses.

Monsieur le Maire demande à ajouter une délibération

- Groupement de commande pour la restauration par la CCPL.

A l'unanimité le Conseil approuve l'ajout d'une délibération.

**MAIRIE DE COURSON MONTELOUP****Place des Tilleuls**

(91680)

☎ 01 64 58 90 01 📠 01 64 58 81 58

Monteloup.mairie@wanadoo.fr

<http://www.courson-monteloup.fr>**TAUX IMPOSITION**

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement les dotations et aides financières attribuées à la commune par les différents acteurs économiques sont en forte baisse comme pour toutes les communes de France, notamment la baisse significative de la base d'imposition passant pour la taxe foncière (bâti) de 831.623,00 € à 710.100,00 €.

Sachant que les taux d'imposition de la commune n'ont pas augmenté depuis 2006, Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux d'imposition comme suit :

**Taxe Foncière Bâti : 18,60 % (rappel 17,45 % depuis 2006)****Taxe Foncière Non Bâti : 52,50 % (rappel 49,24 % en 2006)****Taxe Habitation : 17,02 % (rappel 15,96 % depuis 2006)**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte, à l'unanimité, les taux proposés pour l'année 2015

**COMPTE ADMINISTRATIF- COMPTE DE GESTION**

Les comptes administratifs (tenus par la mairie) et comptes de gestion (tenus par la trésorerie de Limours) de la commune, du CCAS et de la caisse des écoles ont été présentés et validés par le Conseil Municipal à l'unanimité.

**REPRISE DES RESULTATS**

Les reprises des résultats de la Commune, du CCAS et de la Caisse des Ecoles ont été présentées et validés par le Conseil Municipal à l'unanimité.

**AFFECTATION DES RESULTATS**

Les affectations des résultats de la Commune, du CCAS et de la Caisse des Ecoles ont été présentées et validés par le Conseil Municipal à l'unanimité.

**BUDGETS PRIMITIF****COMMUNE****SECTION DE FONCTIONNEMENT****DEPENSES**

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
011	Charges à caractère général	210.618,83 €
012	Charges de personnel	237.085,00 €
65	Charges de gestion courante	53.024,00 €
66	Charges financières	15.000,00 €
D002	Déficit reporté	16.344,17 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>532.072,00 €</b>

**RECETTES**

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
70	Produits de services	52.140,00 €
73	Impôts et taxes	353.187,00 €
74	Dotations et participations	126.701,00 €
75	Autres produits de gestion courante	44,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>532.072,00 €</b>

**MAIRIE DE COURSON MONTELOUP****Place des Tilleuls**

(91680)

☎ 01 64 58 90 01 📠 01 64 58 81 58

Monteloup.mairie@wanadoo.fr

<http://www.courson-monteloup.fr>**SECTION D'INVESTISSEMENT****DEPENSES**

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
16	Remboursement d'emprunt	32.110,00 €
20	Immobilisations incorporelles	30.000,00 €
21	Immobilisations corporelles	41.545,83 €
D001	Résultat reporté	348.718,75 €
	Restes à réaliser 2014	242.732,95 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>695.107,53 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT****RECETTES**

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
	Restes à réaliser 2014	64.610,00 €
1068	Affectation du résultat	510.497,53 €
13	Subventions d'investissement	120.000,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>695.107,53 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le Budget Primitif 2015.

**CCAS****SECTION DE FONCTIONNEMENT****DEPENSES**

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
011	Charges à caractère général	3.980,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>3.980,00 €</b>

**RECETTES**

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
R002	Résultat reporté 2009	3.980,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>3.980,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le Budget Primitif 2015

**Caisse des Ecoles****SECTION DE FONCTIONNEMENT****DEPENSES**

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
011	Charges à caractère général	4.577,82 €
023	Virement section investissement	3.000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>7.577,82 €</b>

**MAIRIE DE COURSON MONTELOUP****Place des Tilleuls**

(91680)

☎ 01 64 58 90 01 📠 01 64 58 81 58

Monteloup.mairie@wanadoo.fr

<http://www.courson-monteloup.fr>**RECETTES**

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
R002	Résultat reporté 2009	7.577,82 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>7.577,82 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT****DEPENSES**

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
21	Immobilisations corporelles	3.000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>3.000,00 €</b>

**RECETTES**

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
023	Virement de la section fonctionnement	3.000,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>3.000,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le Budget Primitif 2015.

**CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE PAR LA CCPL**

La Communauté de communes du Pays de Limours souhaite mettre en place un groupement de commande pour la restauration collective avec ses communes membres qui le souhaitent.

Le groupement est représenté par un coordonnateur : la Communauté de Communes du Pays de Limours.

Le coordonnateur est chargé de la procédure de passation du marché, en fonction d'un cahier des charges commun mais rédigé en accord avec les communes membres de façon à respecter les spécificités de chacune.

La commission d'appel d'offres (CAO) du groupement sera composée d'un représentant élu parmi les membres de la CAO de chaque membre du groupement.

L'adhésion au groupement se fait par délibération du Conseil Municipal avec l'approbation de la convention de groupement et la nomination d'un élu (titulaire et suppléant) pour siéger à la CAO du groupement.

La Communauté de Communes du Pays de Limours va procéder à un appel d'offres commun pour la restauration collective,

**MAIRIE DE COURSON MONTELOUP****Place des Tilleuls**

(91680)

☎ 01 64 58 90 01 📧 01 64 58 81 58

Monteloup.mairie@wanadoo.fr

<http://www.courson-monteloup.fr>

Monsieur le Maire propose d'adhérer à la convention constitutive du groupement de commandes pour la restauration collective, de nommer comme coordonnateur du groupement la Communauté de Communes du Pays de Limours, autorise le coordonnateur à signer au nom et pour le compte de la commune le marché de livraison de repas en liaison froide et autres services connexes et nomme comme élu siégeant à la commission d'appel d'offres du groupement Madame Isabelle BOUQUETY (membre titulaire) et se propose comme membre remplaçant.

A l'unanimité le conseil accède à la proposition de la constitution d'un groupement de commandes pour la restauration collective par la CCPL

**QUESTIONS DIVERSES*****BRUIT AUX REFECTOIRES***

Monsieur le Maire informe qu'il a été saisi par des parents d'élèves sur le vacarme qui sévit à la cantine et sur les cris du personnel communal.

Malheureusement le vacarme est inhérent au fait que les enfants soient nombreux lors des repas, la salle petite ; le personnel communal afin de se faire entendre est obligé de hausser la voix.

Monsieur le Maire propose de modifier le règlement intérieur des services périscolaires avec une mention sur le respect de bien vivre ensemble, l'ajout de sanctions en cas de non-respect du RI, désormais toute infraction sera suivie d'un avertissement aux parents, au deuxième avertissement les parents seront convoqués.

***ARRÊTÉ NUISANCES SONORES***

Un conseiller municipal propose de modifier les horaires d'autorisation pour utiliser de l'outillage bruyant le samedi.

L'arrêté en cours actuellement relatif à la lutte contre les nuisances de juillet 2004 stipule à l'article 3 que les travaux de bricolage, jardinage à l'aide d'outils bruyants peuvent être effectués de 9h à 12h et de 15h à 19h.

Nous proposons d'augmenter la plage horaire de l'après-midi de 13h30 à 19h

***CHEVAUX***

Monsieur le Maire expose un compte rendu de la situation par rapport aux chevaux et leurs passages sur le bord du CV2 (Route du golf). Il déplore que deux panneaux récemment installés aient été dérobés.

Une concertation avec les cavaliers empruntant ce chemin est en cours.

Fin de séance 23h00